

SID PME

2027

Tarif jour et nuit, 7/7.

Energie

	hors TVA	inclus TVA	(cts/kWh)	(cts/kWh)	(cts/kWh)
			hors TVA	inclus TVA	hors TVA
Tarif de base (CHF/mois)	2.00	2.16			
Haut tarif (7h-21h)			12.60	13.62	13.88
Bas tarif (21h-7h)			11.94	12.91	13.22

Utilisation du réseau et taxes

	hors TVA	inclus TVA	(cts/kWh)	(cts/kWh)	(cts/kWh)
			hors TVA	inclus TVA	hors TVA
Tarif de puissance (CHF/kW/mois)	10.00	10.81			
Haut tarif (7h-21h)			6.20	6.70	6.20
Bas tarif (21h-7h)			2.80	3.03	2.80
Swissgrid SA - Services système			0.19	0.21	0.19

Tarif de mesure* (CHF/mois)	6.00	6.49
-----------------------------	------	------

Redevances cantonales / communales	1.90	2.05	1.90	2.05	1.90	2.05
Supplément perçu sur le réseau	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49
Coûts de la réserve d'électricité	0.17	0.18	0.17	0.18	0.17	0.18
Coûts solidaires via le réseau de transport	0.19	0.21	0.19	0.21	0.19	0.21
Total haut tarif (7h-21h)	23.55	25.46	24.83	26.84	23.23	25.11
Total bas tarif (21h-7h)	19.49	21.07	20.77	22.45	19.17	20.72

Energie réactive (cts/kVarh)	4.10	4.43
------------------------------	------	------

Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, équipés avec un dispositif de mesure de la puissance et alimentés en basse tension.

Tarif de mesure*

Conformément aux dispositions légales, les coûts de mesure de votre consommation sont facturés séparément. Ces derniers peuvent de la situation de raccordement. Retrouvez tous les prix sur notre fiche (Tarifs de mesure).

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), la taxe pour la protection des eaux et des poissons, la réserve d'électricité de la Confédération (REC) et le supplément de coûts solidaires via le réseau de transport. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Redevance cantonale

La redevance cantonale à vocation énergétique sur l'électricité est fixée selon les articles 28 et 35 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI). En 2027, elle est de 0.2 ct/kWh.

Redevances communales

La redevance pour l'utilisation du domaine public et la redevance à vocation énergétique sont fixées selon le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.

Elles se composent ainsi: Redevance communale à vocation énergétique: 1.00 ct/kWh. Redevance communale domaine public: 0.70 ct/kWh.

Conditions générales

A retrouver sur notre site internet.

Coordonnées complètes

Services industriels de Delémont
Rte de Bâle 1
2800 Delémont

+41 32 421 92 00
sid@delemont.ch
sid.delemont.ch

Validité

Prix valables dès le 1er janvier 2027